Décision 19-DCC-36 du 28 février 2019

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Marie Brizard Wine & Spirits par la société Compagnie Financière Européenne de Prises de Participation

Posted on: 28 février 2019 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Dispositif(s)	Autorisation avec remèdes
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Compagnie Financière Européenne de Prises de Participation Marie Brizard Wine & Spirits SA

Lire

le texte intégral de la décision
592.17 Ko

l'agrément de repreneurs
32.95 Ko

les engagements
129.15 Ko

Communiqué de presse/ press release